

LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural



EDITO

Elaborer un SCoT c'est se donner une vision commune et décider ensemble la manière de concevoir l'avenir du territoire pour les 15-20 prochaines années.

L'accès aux services, le dynamisme économique, la mobilité, le maintien d'un cadre de vie agréable, la préservation de l'environnement et des ressources naturelles sont autant de défis à relever dans le futur pour que notre territoire garde son caractère rural et attractif.

Vous découvrez aujourd'hui la première lettre du SCoT. Elle sera tout au long de la démarche, le document d'information indispensable présentant l'avancée de ce projet. Elle vous sera envoyée à chaque étape clé de la démarche.

N'hésitez pas à réagir et à nous faire part des vos analyses et propositions en vue d'enrichir notre réflexion.

Frédéric HENNING
Président du PÉTR du
Pays Graylois

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PÉTR) a été créé au 1er janvier 2015. Au 1er janvier 2017 le territoire sera composé de 3 communautés de communes : Val de Gray, les 4 Rivières et les Monts-de-Gy. Il comptera 115 communes et plus de 38.000 habitants. Il est formé de représentants élus de ces communautés de communes.

PÉTR du Pays Graylois
Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle
BP 89 - 70 103 GRAY CEDEX
Tel : 03.84.64.91.30
Email : info@pays-graylois.fr

Lettre n° SCOT - Numéro 1 - Septembre 2016

Le SCoT : mode d'emploi

 Qu'est-ce que le SCoT ?

Un schéma ...

Le SCoT est un outil d'urbanisme et de planification qui définit pour les 15 à 20 ans les grandes orientations générales d'organisation de l'espace.

... de Cohérence ...

Il vise à articuler les différentes politiques d'aménagement (en matière de logement, de commerce, de transport, d'environnement...).

... Territoriale...

L'échelle du SCoT doit être pertinente (ni trop grande, ni trop petite). Il est réalisé à l'échelle d'un bassin de vie réunissant plusieurs intercommunalités.

Carte d'identité du SCoT Graylois

NOM : SCoT Graylois

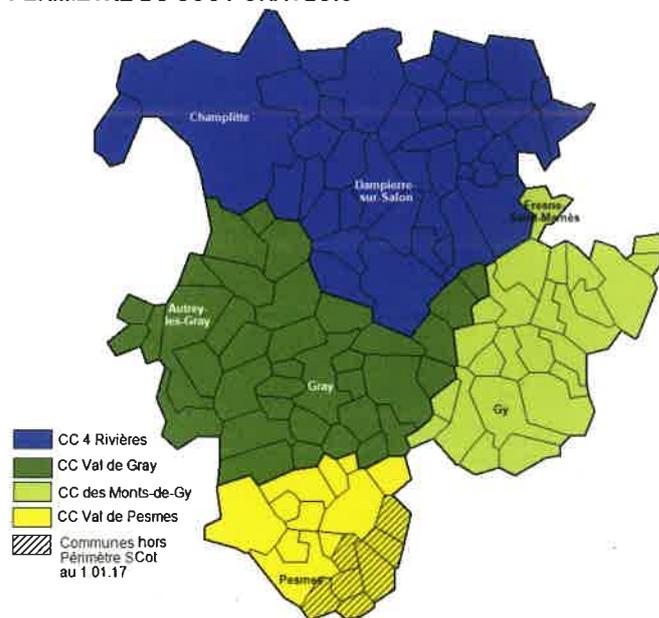
Structure porteuse : PETR du Pays Graylois

Superficie : 1.300 km² (au 1er janvier 2017).

Périmètre : Au 1er janvier 2017, le périmètre du SCoT va évoluer. 11 communes du Val de Pesmes vont rejoindre Val de Gray. Les 7 autres communes rejoindront un territoire voisin et quitteront le Pays.

Compétence en matière de SCoT : élaboration, approbation, révision, modification et suivi.

PERIMETRE DU SCOT GRAYLOIS



Page 2

Lettre n° SCOT - Numéro 1 - Septembre 2016

Les documents qui constituent le SCoT

Rapport de présentation : comment fonctionne le territoire ?

Il réunit l'analyse du territoire (forces, faiblesses et enjeux) et l'état initial de l'environnement (paysage, ressources, faune, flore, ...).
Il explique aussi les options et les choix retenus dans le PADD.

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : que va-t-on faire ?

Il expose les choix politiques et stratégiques en matière d'habitat, d'environnement, de développement économique ou de déplacements, dans le respect des principes de développement durable.

Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) : comment va-t-on le faire ?

Il traduit les axes du PADD en mesures concrètes.
Il constitue ainsi le volet opposable et prescriptif du SCoT. C'est à travers ce document que sera jugé la compatibilité des documents d'urbanisme locaux (PLU, carte communale, ...) avec le SCoT.

Le SCoT : étapes, calendrier et méthodologie

 Une phase d'études en trois temps



Le calendrier prévisionnel d'élaboration du SCoT s'étend sur 5 ans, de mi 2016 à début 2021.

La phase d'études durera environ 42 mois, avec la rédaction des trois documents constitutifs du SCoT.

La dernière étape est une phase administrative qui consiste à valider le projet. Le dossier est ainsi soumis à enquête publique.

 Qui intervient pour les études ?



Le PETR a choisi de recruter une chargée de mission pour l'élaboration du SCoT. Elle aura pour tâche de :

- réaliser une partie des études,
- co-animer les différentes réunions,
- coordonner la démarche.



L'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon, de par son expérience en matière de SCoT, assurera le suivi de la démarche et la relecture des différents documents. Elle co-animera certaines réunions.



Le PETR a décidé de confier à des prestataires extérieurs les missions suivantes :

- l'assistance juridique du SCoT,
- l'élaboration des volets agricole et environnemental.



Dès la rentrée 2016, des étudiants de l'université en cursus géographie travailleront sur des missions spécifiques, à savoir l'analyse de la consommation foncière et l'armature urbaine (fonctions des villes et villages).

 Quelles instances travaillent pour élaborer le SCoT ?

Ateliers thématiques

Ils sont composés d'élus et de partenaires socio-professionnels. Il s'agit d'un lieu de travail, de réflexions et de débats portant sur différentes thématiques (habitat, économie, mobilité, environnement, équipement, ...).

Ateliers territoriaux

Ils se tiendront dans chaque communauté de communes. L'objectif est de présenter le contenu de chaque phase et de recueillir les spécificités locales.

Conseil de Développement

C'est l'instance consultative du PETR, composé de membres principalement non élus. Il participera à la relecture du SCoT et produira un travail spécifique sur les «entrées de ville».

Page
3

Lettre du SCoT - Numéro 1 - Septembre 2016

Le SCoT : les modalités de concertation

Les grandes étapes de la concertation

AUTOMNE 2017

Concertation publique autour du diagnostic.

ETE 2018

Concertation publique autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

ETE 2019

Concertation publique autour du Document d'Orientations et d'Objectifs.

PRINTEMPS / ETE 2020

Enquête publique après arrêt du projet par le PETR.

Lettre n° SCOT - Numéro 1 - Septembre 2016

Page 4

Comment s'informer et s'exprimer sur le SCoT ?

- ● ● **En participant** aux réunions publiques qui se tiendront à chaque phase clé du projet (voir ci-dessus «les grandes étapes de la concertation»).
- ● ● **En lisant** les lettres du SCoT envoyées à chaque foyer aux phases clés de la démarche, les articles dans les bulletins communaux ou communautaires, les articles dans la presse locale annonçant les différentes actions de communication.
- ● ● **En vous exprimant** sur le registre de la concertation à votre disposition au siège du PETR du Pays Graylois.
- ● ● **En surfant** sur le site internet du Pays Graylois, le site internet (sachant que actuel va être modifié dans les prochains mois.) Il intègrera un espace dédié au SCoT. Vous pourrez alors consulter et télécharger tous les documents relatifs à ce

En synthèse : pourquoi s'engager dans la démarche SCoT ?

Il s'agit d'un document partagé issu d'une large consultation. Il permet de :

- ● ● Mieux connaître le territoire, d'observer ses évolutions et d'anticiper les changements pour les 15 à 20 prochaines années, afin de proposer un meilleur cadre de vie aux habitants.
- ● ● Fédérer les communes et communautés de communes autour d'un projet cohérent et stratégique. Le SCoT est ainsi l'occasion pour chaque collectivité d'exprimer une vision prospective du développement du territoire.
- ● ● Défendre un projet de territoire fédérateur pour le Pays Graylois et faire en sorte qu'il demeure attractif face à l'influence de Besançon et Dijon.
- ● ● Faciliter les évolutions des documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUI, carte communale, ...). En effet le SCoT est le document de référence sur lequel les collectivités devront s'appuyer pour établir et faire évoluer leur document.

CONTACT :

Stéphanie DESCHAMPS
Chargée de mission SCoT / urbanisme
PETR du Pays Graylois
Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle
BP 89 - 70 103 GRAY CEDEX
Tel : 03.84.64.91.30
Email : scot@pays-graylois.fr